

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LE MONETIER LES BAINS
SEANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2014 à 8 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 26 juin 2014

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire

Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE, Adjoints

Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –

Charlotte LANDRE – Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON –

Gilles du CHAFFAUT - Patrick LESPINASSE

Procurations :

Christophe MARTIN à Roger GUGLIELMETTI

Aurélie BERNARD à Anne-Marie FORGEOUX

Secrétaire de séance : Charlotte LANDRE

La séance est ouverte à 18 h 35, sous la présidence de Madame Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Une délibération est à rajouter à l'ordre du jour :

- Dénomination des parkings, places et rues

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prise selon la délibération des délégations données par le Conseil Municipal, n°021/2014, en date du 9 avril 2014.

1°/ Délibération n°062/2014 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – programme ACTES

Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et de signer une convention auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes dans le cadre du programme ACTES.

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°063/2014 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'utilisation de leur plateforme de dématérialisation dans le cadre du programme ACTES.

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°064/2014 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) désignation des délégués

Le Conseil Municipal propose aux services fiscaux une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°065/2014 – Amicale du personnel communal : subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €, pour l'organisation des 21^{èmes} slalomiales territoriales, les 24 et 25 janvier 2015.

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°066/2014 – Décision Modificative n°2 – budget de la Commune

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles inscriptions budgétaires :

Section d'investissement :

- versement de 4.84 € au compte 2031 de l'opération 226 – Pico Centrale du Tabuc – pour solder les arrondis avant le transfert de l'opération sur le budget annexe consacré
- augmentation des crédits de 15 193.55 € au compte 2152 de l'opération 066 – Travaux de voirie – pour l'enrochement du parking des Pommiers
- baisse des crédits de 25 208.39 € au compte 2313 de l'opération 219 – Ile du Moulin – suite au report des travaux
- augmentation des crédits de 10 000 € au compte 2313 de l'opération 225 – Garages des Guibertès – pour prise en compte des travaux sur le pourtour des garages
- augmentation des crédits de 10 € au compte 2313 de l'opération 227 – Aménagement Rue de Bretagne – afin de solder le marché de Maîtrise d'œuvre suite à la réception du Décompte Global Définitif

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°067/2014 – Procédure marché Grand Pont

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux de réfection du Grand Pont, pour un montant prévisionnel estimé à 467 313.20 € HT, et demande la participation financière, la plus élevée possible, auprès du Conseil Général 05, du Conseil Régional PACA, de l'Europe et de l'Etat.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°068/2014 – ALSH Zanziruche – renouvellement de la convention

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'organisation et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement durant l'été avec la Maison des Jeunes et de la Culture. Il autorise Madame le Maire à signer la convention pour une période du 7 juillet 2014 au 27 août 2014.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°069/2014 – Dénomination des parkings, places et rues

Le Conseil Municipal décide de corriger les erreurs matérielles de la délibération du 13 décembre 2012, n°100/2012, nommant les parkings, places et rues.

Il convient donc de renommer :

- *les parcelles AD 593 et 594 forment le parking des Conchiers (et non du Puy Chevalier) ;
- *le parking en haut du chemin du Puy Chevalier est nommé parking du Puy Chevalier (et non des Conchiers) ;
- *la place devant l'Office du Tourisme est nommée «Place Sainte Marguerite» et non place des Sagnières.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 19 h 45.